



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet No-Till Seeder Semoir à semis direct	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01803-220557/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 01803-22-0557	Date 2022-03-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-410-11449	
File No. - N° de dossier HAL-1-87167 (410)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2022-03-31 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Assal, Mariam	Buyer Id - Id de l'acheteur hal410
Telephone No. - N° de téléphone (902) 233-0685 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION 006 VISE À :

1. Répondre aux questions suivantes du soumissionnaire :

<p>Q1 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 4, notre semoir est doté d'un moteur de plus de 100 chevaux-puissance (HP). Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R1 : Oui</p>
<p>Q2 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 6, notre semoir à semis direct est muni de coutres de 17 po de diamètre à 50 cannelures. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R2 : Oui</p>
<p>Q3 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 7, notre semoir a un diamètre de 13,5 pouces et est muni de lames de 3 mm et de racleurs. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R3 : Oui</p>
<p>Q4 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 8, notre semoir a une pression de descente de 90 à 180 lb et une capacité de débattement de 6 pouces. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R4 : Non, la pression de descente minimale requise est de 310 lb, ce qui permet la pénétration et le placement des semences dans des conditions de champ plus variées.</p>
<p>Q5 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 10, notre semoir est doté de deux roues avant 5.70-8 réglables qui contrôlent la profondeur de plantation. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R5 : Oui</p>
<p>Q6 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 11, notre semoir est muni d'une transmission à quatre vitesses. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R6 : Oui</p>
<p>Q7 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 12, les semences sont répandues au moyen de distributeurs à cannelures contrôlés par les roues d'entraînement au sol. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R7 : Oui</p>
<p>Q8 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 14, la trémie de semences a une capacité de stockage de 2,5 bu/pi et la trémie à engrais de 0,74 bu/pi. Veuillez confirmer si c'est acceptable.</p> <p>R8 : Non, une capacité minimale de 3,8-4,2 bu/pi est requise. Nous sommes à la recherche d'une trémie plus grande que celle que vous proposez.</p>

Q9 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 15, chaque trémie doit être dosée de manière indépendante. Veuillez confirmer si c'est acceptable.

R9 : Non, le critère technique n° 15 fait référence aux dimensions du coffre à semences et à engrais, qui doit être réglable. Votre question ne s'applique pas au critère technique n° 15.

Q10 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 16, notre semoir est muni d'un petit coffre à semences ayant une capacité de 0,24 bu/pi. Veuillez confirmer si c'est acceptable.

R10 : Non, une capacité minimale de 0,5 bu/pi est requise. Nous avons besoin d'un coffre à semences plus grand que celui que vous proposez.

Q11 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 17, notre semoir n'est pas muni de marqueurs latéraux à double pliage. Veuillez confirmer si c'est acceptable.

R11 : Non, les marqueurs de semences sont requis.

Q12 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 18, notre semoir n'est pas muni d'un système de contrôle et de calibrage électronique avec affichage en cabine. Le compteur de surface est normalisé. Veuillez confirmer si c'est acceptable.

R12 : Non, le semoir doit être muni d'un système de contrôle et de calibrage électronique avec affichage en cabine, le compteur de surface n'est donc pas acceptable.

Q13 : En ce qui concerne le critère technique obligatoire n° 19, notre semoir a un écartement entre les rangs de 7,5 po seulement. Veuillez confirmer si c'est acceptable.

R13 : Non, le semoir doit avoir un écartement réglable entre les rangs. Nous voulons être en mesure de régler l'écartement entre les rangs de diverses cultures avec ce semoir.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.